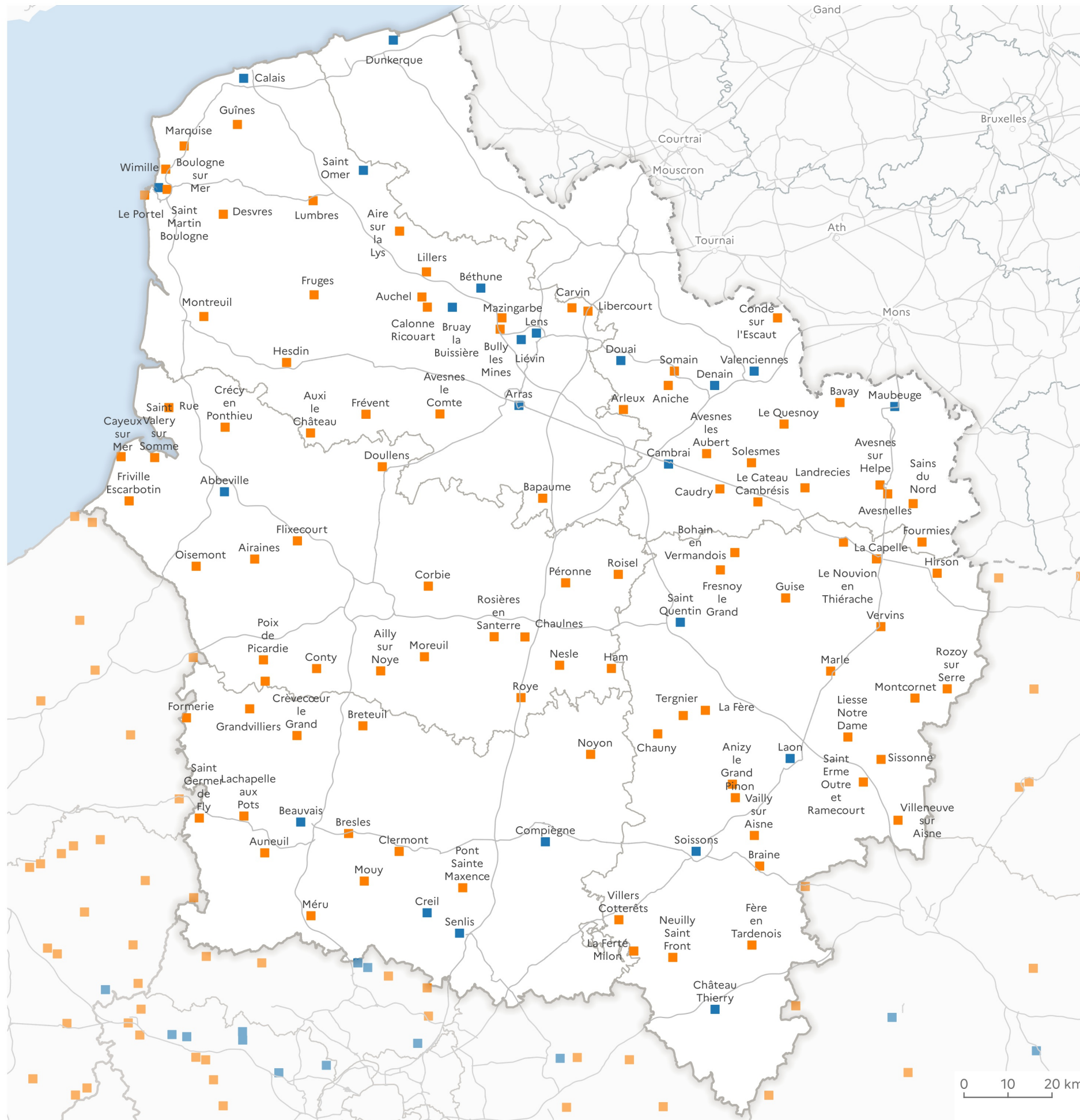


ACTION COEUR DE VILLES, PETITES VILLES DE DEMAIN

VILLE DURABLE



Action Cœur de Villes

Action cœur de ville est un programme monté en 2018 à destination des collectivités locales. Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes et de favoriser la transition écologique.

Le programme concerne 23 villes en région, sélectionnés en 2018, sur proposition du ministre chargé de la Cohésion des territoires.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

- Action cœur de ville
- Petite ville de demain
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : www.data.gouv.fr
 Action Cœur de ville (2022)
 Petites villes de demain (2022)
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 Réf. : 22-099-L (29/03/2023)